*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 9/04/2019 - N° 41*

L’an deux mille dix-neuf et le 9 du mois d’avril, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**MANTRAND Patrick**

**BARTHELEMI Julien,**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**CONIL Mathieu,**

**MERMET Isabelle,**

**GUIBERT colette**

**OCCELLI Didier**

**Pouvoirs : Alexandra BAILE a donné pouvoir à Patrick MANTRAND.**

**Katia ROSSI a donné pouvoir à Mathieu CONIL.**

**Absents :**

**ORDRE DU JOUR :**

* **VOTE COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 M14-M49-M4,**
* **AFFECTATION DES RESULTATS,**
* **VOTE DES TAXES,**
* **VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2019 M14-M49-M4,**
* **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS,**
* **DEMANDE DE SUBVENTIONS FRAT, FODAC, DSIL, POSTE A CHLORE, ORGUE, FORAGE 2, LACS**
* **CONVENTION CNFPT,**
* **LIVRETS BIT,**
* **QUESTIONS DIVERSES.**

**Secrétaire de séance : Isabelle MERMET**

**Rédaction : Christine GRAS.**

**Christian Bolgari demande à Monsieur le Maire s’il a bien reçu le mail sur la demande de rajout d’un point sur les conventions pompier à l’ordre du jour. Ce sera rajouter.**

**Il est demandé à ce que ce point soit traité en premier. Après discussion cette demande est acceptée.**

**Monsieur le Maire demande également de rajouter deux points à l’ordre du jour sur les containers semi enterrés et sur une subvention Drac.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 18 décembre 2018. Elle est adoptée à l’unanimité.

**II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 DECEMBRE 2018**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher le procès-verbal du 18 décembre 2018. Ce procès-verbal est adopté à l’unanimité.

**III) CONVENTIONNEMENT DES POMPIERS**

Monsieur le Maire reprend brièvement l’historique de ce dossier et souligne qu’il a eu une conversation téléphonique dans l’après-midi avec Monsieur le Sous-Préfet qui souligne que dans cette affaire il s’agit de la libre administration des communes. Monsieur le Maire demande à ce que l’affaire entière lui soit rapportée.

Monsieur Mathieu Conil rappelle l’historique à sa connaissance.

Ainsi le 9 mars 2018 une convention a été signée entre la mairie, l’agent et le Sdis. Cette convention précise les mises à disposition. Le commandant Paret s’est déplacé en mairie. Il informe également que l’agent s’est enlevé de disponible dernièrement et précise qu’aujourd’hui s’il n’y a pas Anthony il n’y a pas de secours en journée.

D’autre part un courrier a été adressé au Maire signé du conseil municipal demandant d’appliquer la convention, de signer la convention à un deuxième agent et également de manière générale de soutenir le centre de secours d’Entrevaux. Il souligne que Marie-Christine CESAR a été là pour faire le lien et n’a pas débloqué la situation.

Il dit que le centre de secours est en difficulté, que les poubelles pas ramassées ou la poste fermée cela pose problème mais pas le centre de secours.

Le Maire après avoir écouté tient à préciser que cette convention a toujours été appliquée. Il n’a jamais été donné d’indication de ne pas sortir. Il est demandé à l’agent d’informer l’employeur de son départ et retour. L’agent est toujours parti librement. Il précise qu’il n’a pas été informé que l’agent s’était mis indisponible. Personne n’a jamais demandé cela. Il rappelle que l’administration d’une commune s’est beaucoup de chose à gérer au-delà des pompiers. Il n’a jamais été dit non. Les discussions avec l’agent se font sur le volume d’heures supplémentaires. De la conversation avec le commandant Paret il en découle qu’il faut avoir un échange gagnant gagnant avec le Sdis. Mathieu Conil souligne que Gilbert Laurent n’avait jamais signé cette convention alors pourquoi le maire actuel l’a signé ?

Monsieur le Maire informe que l’on se trompe de problématique. La problématique est sur les heures supplémentaires et non pas sur des autorisations de départ qui n’ont jamais été demandées. Il rappelle également que toutes les trois semaines il y a des réunions de travail avec des chaises vides. Didier Occelli rétorque que s’il y a des chaises vides c’est parce que le maire ne répond jamais, il souligne également qu’avant qu’Anthony ait demandé l’autorisation de sortir il se passe 10 minutes et 10 minutes c’est vital, que 40 heures par an ça n’est pas grand-chose et que pour Anaïs on doit se mettre autour de la table. Julien Barthelemi s’interroge à savoir depuis quand on doit faire un texto. Christian Bolgari rappelle qu’avant le critère d’embauche à la mairie c’était d’être pompier. Le doute c’est qu’on ne le laisse pas sortir. Mathieu Conil dit que la convention n’est pas appliquée. Il lit l’article 2 de la convention cependant pas dans son entier. Le maire le reprend et lit l’article 2 dans son entier et souligne qu’il ne peut pas laisser dire n’importe quoi, qu’on ne peut pas ramener la discussion sur le fait qu’il ne porte pas secours à la population. Il n’a jamais été question de ne pas signer les avenants et les conventions. Pour le second agent il faut en amont des échanges avec l’OTI qui demande des restrictions.

Monsieur le maire donne lecture du projet de délibération préparée par les élus et ce dit réticent car il n’est pas d’accord sur le texte proposé car il est dit que le maire n’applique pas la convention ce qui est faux.

La majorité des membres du conseil municipal décide de quitter la séance du fait du non vote de la proposition de délibération ci-dessous.

Par absence de quorum la séance est levée.

Fait à Entrevaux, le 11 avril 2019.